

1. LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

2. LES FINANCES DE LA COMMUNE

3. LA GESTION DE LA COMMUNE

4. L'INTERCOMMUNALITÉ

5. LES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET LES USAGERS

6. LA COHÉSION SOCIALE

7. LA PRÉVENTION DES RISQUES

LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE EN VAUCLUSE

LES GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX

L'intercommunalité regroupe les différentes natures de groupements de communes ou collectivités, EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) ou syndicats mixtes,

- ***qu'ils soient à fiscalité propre :***

Métropole, Communauté Urbaine (CU), Communauté d'Agglomération (CA), Communauté de Communes (CC), Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN),

soit en Vaucluse, au 1^{er} janvier 2014

- **2 communautés d'agglomération,**
- **12 communautés de communes ;**

- ***ou sans fiscalité propre :***

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM), Syndicat Mixte fermé (SM fermé), Syndicat Mixte ouvert (SM ouvert), pôle métropolitain,

soit en Vaucluse, au 1^{er} janvier 2014

- **18 syndicats de communes (SIVU ou SIVOM),**
- **26 syndicats mixtes (dont 7 SM ouverts et 19 SM fermés).**

GROUPEMENTS SANS FISCALITÉ PROPRE ET À FISCALITÉ PROPRE

	Groupements sans fiscalité propre	Groupements à fiscalité propre
Type	Syndicats intercommunaux, syndicats mixtes fermés et ouverts	CC, CA, CU, SAN, Métropoles
Finalité	Intercommunalité de services	Intercommunalité de projet
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Rentabilisation d'équipements • Économies d'échelle • Meilleure qualité des services 	Rentabilisation d'équipements Économies d'échelle Meilleure qualité des services Projet commun de développement du territoire Péréquation
Compétences	Libre choix	Obligatoires + optionnelles + facultatives
Périmètre	Libre	D'un seul tenant, sans enclave
Ressources	Contributions budgétaires / clef de répartition libre	Fiscalité + dotation globale de fonctionnement (DGF)
Évolution	Un syndicat de communes peut devenir "mixte" ou se transformer en CC ou en CA	Transformation possible <ul style="list-style-type: none"> • des CC en CA ou CU, • des CA en CU, et en métropoles.

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Le SDCI du Vaucluse, prescrit par arrêté préfectoral le 29 décembre 2011, comporte deux volets, concernant respectivement les EPCI à fiscalité propre et les autres groupements intercommunaux.

(contenu détaillé accessible sur le site internet www.vaucluse.gouv.fr)

Concernant les EPCI à fiscalité propre, la mise en œuvre du schéma départemental, en 2012 et 2013, s'est traduite par 8 fusions ou extensions de périmètre des communautés de communes ou communautés d'agglomération pré-existantes, permettant notamment de ne plus compter dans le département de communes isolées (non rattachée à un EPCI à fiscalité propre).

Concernant les syndicats intercommunaux et les syndicats mixtes, les fusions menées à bien ont permis de réduire le nombre de syndicats de 12, sur 60 établissements avant le SDCI de décembre 2011. Ont notamment abouties les fusions suivantes :

- la création du syndicat mixte d'électrification vauclusien (SEV), par fusion des 9 syndicats d'électrification rurale préexistants, qui est un premier pas vers la mise en place d'un syndicat mixte unique pour l'électrification rurale, prévue à l'article 33 de la loi du 7 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie.
- la création du syndicat mixte de l'Ouvèze Provençale, par fusion de 2 syndicats mixtes).
- la création du syndicat mixte du bassin des Sorgues, par fusion de 4 syndicats mixtes).

Ces deux dernières fusions ont permis de structurer la gestion des travaux hydrauliques autour d'un seul établissement pour le même bassin versant.

ÉVOLUTION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

Le schéma départemental n'a pas vocation à être figé :

- une nouvelle génération de SDCI est prévue à partir de 2015 (loi du 16 décembre 2010)
- un projet de loi annoncé par le Premier ministre dans son discours de politique générale du 7 avril 2014 devrait en modifier à la fois le calendrier et en accentuer le lien avec les périmètres des bassins de vie (au sens de l'INSEE).

Liens utiles :

*Pour des informations concernant les groupements intercommunaux sur l'ensemble du territoire national

<https://www.banatic.interieur.gouv.fr/>

Choisir : "Accéder à la fiche d'un groupement"

* Pour des informations relatives au SDCI de Vaucluse

<http://www.vaucluse.gouv.fr/>

Rubrique : "Politiques publiques" \ "État et collectivités"

Contact :

Direction des relations avec les usagers et les collectivités territoriales

Service des relations avec les collectivités territoriales

Unité intercommunalité

courriel : pref-collectivites-locales@vaucluse.gouv.fr

Tél. : 04.88.17.82.36 ou 82.38 ou 82.33.

ATLAS DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

COMMUNAUTES DE COMMUNES
ET
COMMUNAUTES D'AGGLOMERATIONS

Périmètres effectifs au 01/01/2014

E.P.C.I à fiscalité propre
des communes
du Vaucluse
et
communes
limitrophes

